

### L'encadrement et la hiérarchie des espaces publics

L'analyse des espaces construits et non construits (figure ci-contre) de la colline Parlementaire permet de mettre en évidence le piètre encadrement des voies publiques de la colline Parlementaire comparativement aux quartiers limitrophes. La volonté d'aménager, dans les années 1960, la colline comme un campus, c'est-à-dire en implantant d'imposants bâtiments au centre de vastes parcelles vertes, y est pour beaucoup.

Ainsi, malgré tous les efforts d'embellissement effectués sur le boulevard René-Lévesque Est, celui-ci conserve un certain aspect « autoroutier », notamment en raison de l'absence de bâtiments à ses abords, de la distance accrue qui le sépare des bâtiments existants, ou de l'absence de lien physique entre l'intérieur des bâtiments et la voie. Les têtes des îlots vacantes situées du côté nord du boulevard, entre les rues Antonio-Barette et Scott, sont particulièrement problématiques.

L'absence de hiérarchie entre les espaces publics (parcs et places) est également flagrante sur la colline Parlementaire (figure ci-dessous). Si le parc des Champs-de-Bataille apparaît comme le premier parc de la ville (c'est-à-dire le plus important), qu'en est-il des autres espaces publics? Alors que la plupart des grandes villes ont leur « grande place », il subsiste toujours un doute quant au lieu de rencontre et de manifestation privilégié dans la ville de Québec.

L'aménagement des parcs et places de la colline

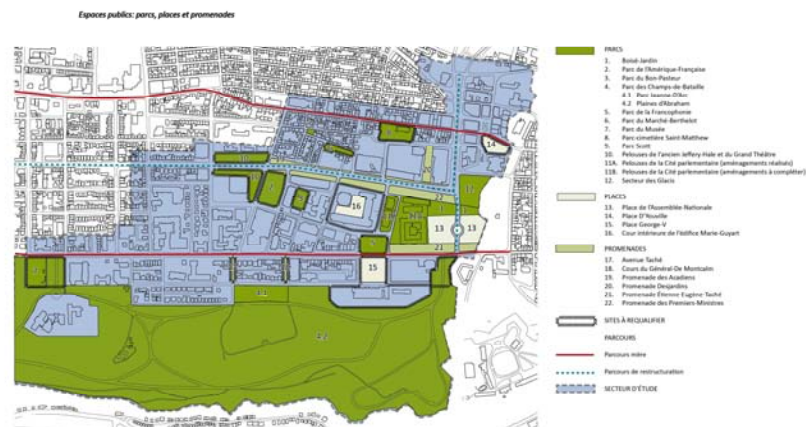
Parlementaire comprend souvent des monuments, des bassins ou une végétation abondante qui peuvent en restreindre l'utilisation, dans un contexte de haute fréquentation urbaine.

### La définition des espaces publics

D'autres espaces publics d'envergure manquent de définition, ce qui atténue leur pouvoir de convergence et leur fréquentation. C'est notamment le cas des pelouses du Grand Théâtre et du parc de l'Amérique-Française, dont la vocation semble indéterminée depuis leur aménagement il y a plus d'un quart de siècle.

#### Le parc des Champs-de-Bataille

Le parc des Champs-de-Bataille, constitué des plaines d'Abraham et du jardin Jeanne-d'Arc, est un ensemble riche à plus d'un point de vue. La richesse et l'étendue de cet espace vert situé en plein centre-ville, les nombreux lieux de



diffusion culturelle qui y sont présents (Musée national des beaux-arts du Québec, tours Martello, kiosque Edwin-Bélanger), le caractère intime de ses aménagements floraux et les percées visuelles imprenables sur le fleuve Saint-Laurent, la rive-sud et le Vieux-Québec en font un endroit fréquenté à toutes périodes de l'année. La tenue fréquente d'événements à grand déploiement rend toutefois peu agréable l'espace situé à l'arrière du Manège militaire en période de montage et de démontage des équipements scéniques.



Malgré toute l'importance du parc des Champs-de-Bataille pour la ville, peu de liens visuels et physiques adéquats sont aménagés pour favoriser l'imbrication de ce lieu à la trame urbaine de la colline Parlementaire. Les rares liens qui l'unissent à la Grande Allée sont méconnus, peu mis en valeur et guident peu efficacement les piétons. Le cours du Général-De Montcalm et l'avenue Taché, aménagés en petites places gazonnées et plantées, ont tout de même le potentiel de jouer ce rôle efficacement. L'avenue George-VI est, pour sa part, déjà très utilisée, mais son entrée en face de l'hôtel du Parlement est mal définie et peu attrayante.

#### *Le parc de l'Amérique-Française, les pelouses du Grand Théâtre de Québec et de l'ancien hôpital Jeffery-Hale*

Comme les pelouses du Grand Théâtre et celles de l'ancien Jeffery-Hale, le parc de l'Amérique-Française (figure ci-dessus) est très peu exploité, malgré tout le potentiel qu'il a de devenir un lieu de convergence.

Pourtant ce parc, résultat de la démolition prématurée et massive effectuée en prévision de l'expansion de la colline Parlementaire, est l'un des espaces ouverts de la haute-ville offrant un potentiel de convergence et d'animation. En effet, ce parc se situe à la rencontre de :

- Plusieurs époques architecturales (faubourg Saint-Louis/zone *non aedificandi* des tours Martello, colline Parlementaire).
- Plusieurs quartiers et secteurs de la ville (Saint-Jean-Baptiste, Montcalm, colline Parlementaire, Vieux-Québec).
- Plusieurs équipements culturels locaux et nationaux (Grand Théâtre, église de Saint-Jean-Baptiste, église de Saint-Cœur-de-Marie, espace Bon-Pasteur).
- Plusieurs parcours de transport collectif le reliant aux différents quartiers centraux et périphériques de la ville de Québec.

#### *Le parc du Bon-Pasteur*

Le parc du Bon-Pasteur est un espace vert au caractère privé situé en plein cœur d'un îlot, en cour arrière d'imposants édifices administratifs (édifices Hector-Fabre et Marie-Fitzback), d'espaces culturels (Espace Bon-Pasteur) et de bâtiments résidentiels (sept coopératives d'habitation : Grandir en ville, Le Faubourg Saint-Louis de Québec, La Chevrotière de Québec, La Saluade de Québec, Sainte-Marie de Québec, Vie de Quartier de Québec, Le Septième Ciel). Clôturé et occupé par une végétation importante, il est généralement méconnu de la population.

#### *Le parc de la Francophonie et place George-V*

Le parc de la Francophonie, souvent identifié sous son ancien nom « Le Pigeonnier », a été conçu par l'architecte paysagiste John Schreiber<sup>1</sup>. Imaginé sous le nom de « Jardin Grande Allée », il devait servir à unir les aménagements paysagers des complexes G (édifice Marie-Guyart), H et J (édifice Jean-Talon) en plus de créer un lieu de rencontre et de transit pour les travailleurs de la colline Parlementaire.

Le caractère résolument naturel de ce parc et son encadrement par des bâtiments de grande envergure en font une pause rafraîchissante dans la ville. Il convient également parfaitement à la tenue de spectacles de petite ou moyenne taille. La scène qui y est érigée pour le Festival international d'été de Québec est d'ailleurs très appréciée (malgré la suroccupation des aménagements observée au cours des dernières années) en raison de l'amphithéâtre naturel qu'il offre aux spectateurs.

De l'autre côté de la Grande Allée, la place George-V fut pendant longtemps un champ de parade militaire, dépourvu de tout aménagement et occupant toute la façade du Manège militaire. Sa transformation en lieu de commémoration a peu à peu limité la tenue d'événements majeurs. On y retrouve :

- Une allée nord-sud tracée dans l'axe de l'entrée du Manège.
- Une allée est-ouest tracée en plein cœur de la place et ponctuée de deux monuments.
- Un large parterre paysager aménagé en bordure des rues dans la moitié nord de la place.

En raison de ces contraintes, la place George-V (figure ci-contre) est aujourd'hui rarement utilisée. Cependant, la tenue du spectacle de clôture des fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville, devant les ruines du Manège militaire, a rappelé tout le potentiel d'utilisation de cette place à des fins de rassemblement populaire. Le projet de recyclage/reconversion du Manège militaire ouvre donc la porte à la révision de la vocation et à la requalification de la place George-V.



#### *Les pelouses de l'hôtel du Parlement, la place de l'Assemblée-Nationale*

Depuis la création de la Commission de la capitale nationale du Québec en 1995, d'importants travaux de mise en valeur ont été réalisés tout autour de l'hôtel du Parlement. Ceux-ci ont permis d'accorder à ce lieu de pouvoir une signature distinctive et exemplaire. Ainsi, la place de l'Assemblée-Nationale (figure ci-contre) et le secteur des Glacis ont été complètement réaménagés. De nombreux statues et monuments ont été installés, surchargeant par moment le décor des fortifications.

---

<sup>1</sup> John Schreiber, *A Guide to the archive*, [cac.mcgill.ca/schreiber/essay1.html](http://cac.mcgill.ca/schreiber/essay1.html)



### **Le Schéma directeur d'aménagement lumière**

En 2004, la Commission de la capitale nationale du Québec adoptait son nouveau Schéma directeur d'aménagement lumière pour la région de la capitale. Or, plusieurs constructions de la ville avaient déjà été illuminées. L'hôtel du Parlement ainsi que les édifices Pamphile-Le May et Honoré-Mercier avaient été mis en lumière en 2000, suivis du Musée national des beaux-arts du Québec en 2001, du mur de fortifications qui délimite la place de l'Assemblée-Nationale ainsi que des portes Kent et Saint-Louis en 2003, puis de la porte Saint-Jean en 2004.

Le nouveau *Schéma directeur d'aménagement*

*lumière*<sup>2</sup> propose en plus ce qui suit:

- Inclure l'hôtel Hilton, l'hôtel Delta et l'édifice Place-de-la-Capitale dans un projet d'ensemble visant l'illumination des cinq édifices en hauteur du centre-ville.
- Compléter la mise en lumière des édifices André-Laurendeau et Jean-Antoine-Panet.
- Compléter les travaux de mise en lumière de l'édifice Jean-Talon.
- Réaliser la mise en lumière de l'édifice Marie-Guyart, premier repère de l'agglomération de la capitale et symbole de l'administration gouvernementale.
- Réaliser le concept pour la mise en lumière du Grand Théâtre de Québec, pôle culturel qui marque le coin nord-ouest de la colline Parlementaire.
- À l'occasion de la réfection de la Grande Allée Est, proposer un concept lumière pour l'ensemble des façades du secteur des terrasses à l'est, puis de celles des grandes maisons situées à l'ouest jusqu'à l'édifice Guy-Frégault.
- Faire la mise en lumière de l'édifice Guy-Frégault en soulignant au premier chef les traits caractéristiques de son architecture de style néoclassique.
- Souligner l'activité religieuse par la mise en lumière de certains détails architecturaux de l'église Saint-Cœur-de-Marie et de l'ancien monastère des Franciscaines.
- Mettre en valeur la beauté exceptionnelle de l'ensemble floral du jardin Jeanne-d'Arc y compris le monument central.
- Revisiter l'éclairage de l'hôtel Loews Le Concorde.

La mise en lumière ne devrait cependant pas être réalisée à outrance. On devrait redonner à ce projet ses objectifs initiaux, soit de mieux éclairer, non pas en éclairant plus mais en éclairant moins. Par exemple, les monuments mis en lumière ne devraient pas l'être uniquement pour être mis en valeur, mais également pour éclairer indirectement l'espace public environnant et entraîner une réduction des besoins d'éclairage sur les rues environnantes. Cela signifie que la mise en lumière des monuments doit s'accompagner d'une révision complète de l'éclairage conventionnel du milieu dans lequel ils se trouvent.

<sup>2</sup> Commission de la capitale nationale du Québec (2004), *Schéma directeur d'aménagement lumière*, p.43-44.

Suivant cette logique, la mise en lumière des monuments-repères de la ville semble toujours pertinente (cité parlementaire, églises, musées, etc.). Cependant, la mise en lumière des autres édifices privés (administratifs, hôteliers, commerciaux ou résidentiels) de la colline Parlementaire semble répondre à des objectifs différents, c'est-à-dire mettre en valeur des bâtiments volumineux (tours), des propriétés gouvernementales (ministères) ou accorder une visibilité accrue à des ensembles commerciaux (Grande Allée) plutôt que la mise en valeur de leur milieu d'accueil.

La mise en lumière permet de porter un nouveau regard, celui-là nocturne, sur l'environnement construit. Il importe donc de judicieusement doser et hiérarchiser cet environnement dans le sens d'une relecture essentiellement publique et signifiante.

### **Le mobilier urbain, l'affichage et les aménagements commerciaux**

Sur la Grande Allée, des travaux ont récemment été réalisés pour mettre en place une base fonctionnelle et esthétique commune aux espaces semi-publics situés en façade des bâtiments. Un traitement particulier a été attribué à la chaussée afin d'aménager les terrasses des bars et restaurants à même le trottoir en période estivale. Un mobilier urbain propre à la Grande Allée a également été mis en place afin d'accompagner ces aménagements : luminaires de type « ville de Québec ».

Malgré ce désir de redéfinir l'identité de la Grande Allée, on note que le mobilier du reste de la colline Parlementaire est particulièrement hétéroclite. Uniquement sur l'axe Saint-Amable, on retrouve une dizaine de modèles différents de luminaires de rue. Cela est sans compter les bancs, poubelles, tables à pique-nique, abribus, cabines téléphoniques et autres éléments de mobilier urbain public et privé qui les accompagnent.

### **Les fresques**

En 2008, une fresque murale a été réalisée sur la colline Parlementaire : la *fresque BMO de la capitale nationale*. Celle-ci a été réalisée sur un mur aveugle de l'édifice Marie-Guyart situé sur la rue De La Chevrotière. Occupant une surface de 450 mètres carrés, elle illustre une partie des 400 ans de la riche histoire politique québécoise.

Le mur aveugle d'un bâtiment prévu pour être mitoyen (lors de la construction du lot voisin) est généralement sans valeur architecturale. En ce sens, son utilisation à court ou moyen terme pour y dresser une fresque peut être un moyen de donner un peu de valeur à un site en attente de vocation. La fresque se veut donc éphémère. De façon similaire, l'utilisation de piliers d'autoroute (quoique faisant parfois l'objet d'une réflexion artistique) ou de toute autre surface n'ayant pas été conçue pour structurer l'espace public pourrait également s'avérer pertinente.

Cependant, la légitimité des fresques réalisées *a posteriori* sur les murs extérieurs d'un bâtiment peut être questionnée. D'une part, un mur conçu pour être aveugle n'est pas sans valeur architecturale. La réalisation d'une fresque sur un tel mur, aussi réussie soit-elle, ne signifie pas nécessairement qu'elle améliore l'image du bâtiment : elle en altère peut-être également l'intégrité, c'est-à-dire la contribution du mur à la composition architecturale. De plus, le caractère éphémère de la fresque est alors perdu, ce qui risque d'entraîner un conflit entre les efforts de protection des œuvres architecturales et les volontés de protection des fresques qui pourraient naître dans le futur.

En ce sens, un exercice de réflexion portant sur la valeur de la surface d'accueil doit précéder la réalisation d'une fresque.

### **Le parcours cérémoniel de la Grande Allée**

Différents scénarios ont été proposés pour la mise en place d'un parcours cérémoniel sur la colline Parlementaire :

- Un parcours en semi-boucle dans le quadrilatère formé par la rue de Claire-Fontaine, le boulevard René-Levesque Est, l'avenue Honoré-Mercier et la Grande Allée.
- Un parcours linéaire entre l'aéroport international Jean-Lesage et l'hôtel du Parlement en passant par l'axe formé par la route de l'Aéroport/l'autoroute Maurice-Duplessis/le boulevard Laurier/la Grande Allée.

La seconde alternative est très intéressante, notamment en raison des caractéristiques morphologiques du parcours et du milieu traversé :

- Parcours planté.
-

- Récurrence d'une cour verte (avec nombreux végétaux) en façade des bâtiments par rapport à la voie.
- Présence de plusieurs institutions importantes.
- Présence de parcs de prestige.

Elle l'est aussi en raison de son ancrage dans l'histoire du développement de l'agglomération de Québec :

- La Grande Allée est un parcours-mère (entre le chemin Gomin et la porte Saint-Louis) suivant la ligne de séparation des eaux du coteau Sainte-Geneviève.
- La Grande Allée est prolongée par le boulevard Laurier et l'autoroute Maurice-Duplessis, et relie la place d'Armes et le Monument Champlain au versant nord du coteau Sainte-Geneviève.

## OBJECTIFS ET PISTES D'ACTION

**Objectif 19 : Redéfinir les grands espaces extérieurs du Grand Théâtre en lien avec les marges de dégagement présentes sur certains terrains le long du boulevard René-Lévesque dans ce secteur.**

### Pistes d'action :

- Réaménager les pelouses de l'ancien hôpital Jeffery-Hale et du Grand Théâtre et analyser la possibilité de consolider le bâti, à l'ouest du bâtiment existant (angle Turnbull et René-Lévesque).
- Prévoir le réaménagement du stationnement extérieur du Grand-Théâtre, voire même la relocalisation des cases de stationnement existantes.

La bonification des pelouses de l'ancien hôpital Jeffery-Hale est un défi de taille. Cet espace pourrait être l'occasion d'évoquer les grandes parcelles institutionnelles qui fourmillaient autrefois sur le coteau Sainte-Geneviève, notamment à la suite du morcellement de la zone *non aedificandi* des tours Martello.

L'implantation d'un nouveau bâtiment sur l'avenue Turnbull, à l'ouest du McKenzie Memorial building, serait également souhaitable afin d'achever l'encadrement de l'espace public (voies et pelouses).

- Évaluer la possibilité de revoir la configuration et le traitement de la chaussée des rues nord-sud délimitant le parc de l'Amérique-Française de manière à accroître l'espace et la sécurité accordés aux piétons.

On devrait par exemple évaluer la possibilité de réduire la largeur de la chaussée des rues de Claire-Fontaine et de l'Amérique-Française afin de limiter l'espace nécessaire à la circulation. Les aménagements réalisés sur la rue Saint-Joseph (quartier Saint-Roch) et du Sault-au-Matlot (quartier Vieux-Québec basse-ville) pourraient, entre autres, servir d'inspiration.

**Objectif 20 : Mettre en relation le pôle culturel du Grand Théâtre et du parc de l'Amérique-Française avec le pôle politique et d'animation urbaine du parc de la Francophonie par des parcours piétonniers forts.**

### Piste d'action :

- Réaménager la rue Saint-Amable en un axe culturel convivial pour le piéton.

**Objectif 21 : Clarifier les entrées au parc des Champs-de-Bataille en repensant ses accès publics**

### Pistes d'action :

- Créer, à partir de la place George-V et de l'avenue George-VI, des entrées majestueuses au parc des Champs-de-Bataille à partir de l'hôtel du Parlement et du Manège militaire.
  - Améliorer la qualité et l'efficacité des accès au parc des Champs-de-Bataille par le cours du Général-De
-

Montcalm, l'avenue Taché et l'avenue Wolfe-Montcalm.

Le réaménagement de l'avenue Wolfe-Montcalm, dans le cadre du 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec, a d'ailleurs déjà fait l'objet d'hypothèses. Cette réflexion pourrait servir d'inspiration pour les autres accès au parc des Champs-de-Bataille. Cette réflexion pourrait même s'étendre au réaménagement du tronçon de l'avenue Wilfrid-Laurier situé entre la place George-V et l'avenue George-VI, ainsi qu'aux autres accès au parc des Champs-de-Bataille : l'avenue Galipeault et l'avenue Briand.

**Objectif 22 : Créer un nouvel espace public d'envergure symbolisant le lieu de pouvoir de la cité parlementaire, pouvant servir de lieu de rassemblement et pour la tenue de grands événements**

**Piste d'action :**

- Réaménager la place George-V en accord avec la nouvelle vocation souhaitée pour le Manège militaire et en complémentarité avec les aménagements du parc de la Francophonie.

L'aménagement de cette place devrait se faire en complémentarité, plutôt que dans une optique d'uniformisation, avec les aménagements du parc de la Francophonie. La place George-V pourrait, de plus, servir de lien vers le parc des Champs-de-Bataille et de lieu d'accueil pour les touristes. Le lien avec le rez-de-chaussée de l'hôtel Château Laurier devrait, par le fait même, être réaffirmé et amélioré.

**Objectif 23 : Reconnaître, définir et participer à la création d'un parcours cérémoniel reliant l'aéroport international Jean-Lesage et l'hôtel du Parlement via la Grande Allée.**

La reconnaissance et la définition d'un tel parcours permettrait d'orienter toute nouvelle décision ayant une incidence sur la morphologie et la nature des aménagements des abords de ce parcours et de trouver un consensus entre autres sur les thèmes suivants :

- Image à privilégier.
- Nature des activités.
- Qualité des aménagements.
- Respect de l'historicité du lieu.
- Dynamisme de la capitale.
- Développement durable.

**Piste d'action**

- Prolonger jusqu'à l'avenue Wolfe-Montcalm (entrée du Musée nationale des beaux-arts du Québec) le traitement déjà accordé aux trottoirs et à la chaussée de la Grande Allée entre la porte Saint-Louis et le cours du Général-De Montcalm (sans toutefois prolonger la bande de stationnements sur rue utilisée en été comme trottoir pour permettre l'élargissement des terrasses).

**Objectif 24 : Assurer la simplicité des aménagements paysagers de la place de l'Assemblée-Nationale, des pelouses de la cité parlementaire et du secteur des Glacis.**

La simplicité des aménagements de ces espaces verts est nécessaire pour comprendre l'historicité du lieu comme ouvrage avant tout militaire (glacis, ou ouvrages avancés de défense des fortifications de Québec) et respecter les intentions originales qui transparaisaient des jardins épurés d'Étienne-Eugène Taché. Un effet d'encombrement et de surenchère de ces espaces verts est à proscrire.

**Objectif 25 : Favoriser le passage au développement vert.**

---

**Piste d'action :**

- Mettre sur pied un programme d'excellence et d'incitation visant l'intégration de mesures concrètes de développement durable concernant le bâti (existant et nouveau) : toitures vertes, énergie, matériaux, agriculture urbaine, etc.

Même dans un cadre bâti à majorité construit, il est possible de mettre en place des mesures visant l'amélioration des performances et de la qualité du cadre de vie et de travail. Une politique de *capitale en santé* devrait transparaître à titre exemplaire à partir de son siège politique.

**Objectif 26 : Caractériser l'espace public collectif (usage et image) et y associer les éléments de mobilier urbain adéquats.**

**Pistes d'action :**

- Procéder à l'inventaire du mobilier urbain utilisé sur la colline Parlementaire.
- Effectuer une réflexion sur le caractère à attribuer à différents secteurs de la colline Parlementaire.

Certains secteurs ou parcours de la colline pourraient se distinguer : Cité parlementaire, Grande Allée, boulevard René-Lévesque, secteur du Grand Théâtre de Québec, etc. Le mobilier devrait refléter les différents visages de la colline tout en marquant son unité en tant que secteur national. Le réaménagement de la place George-V, dans le cadre de la réflexion sur l'avenir du Manège militaire, pourra nourrir la réflexion.

En France, le concours d'architecture de 1983 ayant conduit à l'aménagement du parc de la Villette, aujourd'hui célèbre en raison des « folies » de Bernard Tschumi (mobilier et pavillons) qu'on y retrouve, est venu donner un nouveau souffle à la façon de concevoir l'espace public collectif. Les aménagements réalisés à Paris, jusqu'ici fortement traditionnels, ont alors acquis un caractère résolument contemporain et sont venus inspirer toute une génération d'architectes, d'urbanistes et de concepteurs. Un tel phénomène pourrait aussi se produire à Québec en faisant du réaménagement des espaces publics de la colline Parlementaire un objet de réflexion nationale.

**Objectif 27 : Réviser et compléter le schéma directeur d'aménagement lumière de la ville de Québec de manière à respecter des principes de mise en valeur historique respectueux du développement durable (efficacité énergétique).**

**Piste d'action :**

- N'intervenir que sur les monuments, ensembles ou parcours dont la mise en valeur historique est essentielle et dont la mise en lumière permettra de diminuer significativement l'éclairage public du milieu dans lequel ils s'insèrent.

Les principes prônés notamment par l'Association International Ciel Noir (Dark Sky International Association), lesquels visent la protection du ciel nocturne par une utilisation réfléchie de l'éclairage urbain (dirigé vers le sol plutôt que vers le ciel, en quantité suffisante mais pas superflue, etc.), pourraient entre autres servir de pistes de réflexion à cet égard.

**Objectif 28 : Mieux encadrer la réalisation de fresques sur la colline Parlementaire.**

**Piste d'action :**

- Identifier les critères de sélection des surfaces pouvant accueillir des fresques.
-

- Interdire la réalisation de fresques sur les murs extérieurs des bâtiments ayant été conçus pour être aveugles.
  - Privilégier la réalisation de fresques sur les murs extérieurs des bâtiments conçus pour être mitoyens (lots en attente de constructions).
  - Identifier les sites potentiels de réalisation des fresques sur la colline Parlementaire.
  - Identifier les critères de composition des fresques réalisées sur la colline Parlementaire : aspects ludiques, respect des principes de trompe-l'œil, etc.
-